

## **CNAS du 7 février 2012**

Le Conseil National d'Action Sociale s'est réuni sous la présidence de Madame FEJOZ, Directrice des Ressources Humaines Adjointe du Secrétaire Général.

Sept points étaient à l'ordre du jour :

- **Approbation du procès verbal du CNAS du 11 octobre 2011,**
- **Approbation du règlement intérieur du CNAS,**
- **Validation du règlement intérieur des CDAS,**
- **Présentation du budget 2012 de l'action sociale,**
- **Validation du prêt « sinistre immobilier » et du prêt étudiant,**
- **Point d'information : lancement des travaux sur les conventions d'objectifs et de moyens 2013-2015,**
- **Question diverse.**

Au préalable, FO FINANCES a lu une déclaration liminaire ( en ligne sur [www.financesfo.fr](http://www.financesfo.fr))

Ce CNAS s'est tenu suivant la nouvelle configuration, suite aux résultats des élections professionnelles, où seuls les représentants du personnel ont voix délibérative.

\*\*\*\*\*

### **Approbation du procès verbal du CNAS du 11 octobre 2011**

Approuvé à l'unanimité

### **Approbation du règlement intérieur du CNAS**

FO FINANCES a réitéré sa demande concernant la présence des présidents et des délégués de CDAS au CNAS. FO FINANCES considère qu'exclure des travaux du CNAS les seuls représentants locaux du réseau d'action sociale constitue une grave erreur de jugement sur une nécessaire cohésion de la politique d'action sociale.

La même réponse nous a été faite. Leur présence n'étant pas indispensable, ils pourront être convoqués sur un point bien précis de l'ordre du jour.

Concernant les remboursements de frais pour les suppléants, la présidente a indiqué que le décret Fonction Publique ne le prévoyait pas. Elle nous précise qu'ils devront être convoqués en tant qu'experts pour prétendre à leurs remboursements !

Le projet de circulaire d'application est prévu d'ici mi-mars.

**FO FINANCES a voté contre**

### **Validation du règlement intérieur du CDAS**

La présidente a confirmé que même si seuls les représentants du personnel ont voix délibérative, l'administration donne son avis et détermine le choix de la décision.

A l'occasion d'un changement de délégué, en cas de vote partagé, l'article 12 du décret de 2002 prévoyait la mise en place d'une commission pour trancher. Or depuis la loi du 5 juillet 2010 la notion de paritarisme n'existe plus. Les représentants sont seuls à avoir voix délibérative. D'où la nécessité de revoir la composition de cette instance nationale.

**FO FINANCES s'est abstenue.**

## **Budget 2012**

La présidente a rappelé que le budget d'un montant de **163M€** est bien maintenu à hauteur de celui de 2011. Auquel il faut déduire **la réserve de 6%, l'avance de 5M€** consentie à l'ALPAF en décembre 2011, ainsi que le gel de **115 000 €**, remboursable si l'Etat respecte les normes environnementales. De plus, des pénalités en cas de non-respect du quota d'emplois handicapés sont prévues.

Il faut rajouter les crédits du transfert des personnels du MEDDTL et de l'Agence de Sécurité Nucléaire pour un montant de 580 000€.

**Pour FO FINANCES, avec toutes ces opérations, ce budget ne constitue pas un budget de « haut niveau » comme il nous a été tenté de démontrer.**

Madame FEJOZ a précisé que les crédits BIL, petite enfance et protection complémentaire ne sont pas soumis à la réserve de précaution.

Concernant la nouvelle organisation de CHORUS, chaque correspondant régional aura un accès. Les ordonnancements et les paiements ne passeront plus par les services de la DGFIP. La présidente nous a informé que le Secrétariat Général du Gouvernement avait rejeté les délégations de signatures aux cadres B. Seuls les cadres A auront cette autorisation.

Une réflexion est à mener sur le réseau « action sociale » pour l'organiser au mieux en fonction de la centralisation régionale CHORUS et du niveau du personnel.

**FO FINANCES a rappelé son opposition au projet en 2011 de régionalisation du réseau « action sociale » qui fut condamné par les Fédérations. FO FINANCES craint que la mise en place des correspondants régionaux CHORUS ne fasse réapparaître ce projet.**

La Présidente a précisé qu'en aucun cas, le réseau départemental ne sera remis en cause. Un groupe de travail doit être organisé sur ce thème avant l'été.

S'agissant des crédits déconcentrés de l'administration générale, **FO FINANCES** constate qu'ils sont en diminution de près de 50%, et s'étonne de cette baisse qui va pénaliser les délégations notamment dans la mise en place de CHORUS.

La Présidente explique ce résultat par une rationalisation du fonctionnement dans le cadre des efforts demandés à chacun et du relogement des délégations au sein des directions locales.

**Pour FO FINANCES, ces explications ne suffisent pas à nous satisfaire. Ces diminutions de crédits vont contraindre les délégations à faire des choix au détriment des agents.**

## **Restauration**

Avec un budget de 61 M€ la restauration constitue le premier poste de dépense. La présidente a indiqué que la restauration collective enregistre une baisse de fréquentation due en partie au fait que beaucoup d'usagers dépassent l'indice 466. **FO FINANCES constate une baisse de crédits pour la restauration collective et notamment une baisse de la subvention pour l'AGRAF.** Pour l'administration, elle est justifiée par les réductions d'effectifs. Et dans un même temps, il est décidé d'appliquer à tous les usagers non seulement une augmentation de 1,33% mais aussi le relèvement de la TVA de 5,5% à 7%.

**Pour FO FINANCES c'est inacceptable !!!**

**Un point a été fait sur les travaux dans les restaurants parisiens de l'AGRAF pour l'année 2012 :**

Les travaux du restaurant Daumesnil sont prévus pour une durée de 6 mois, suivra Diderot pour une fin de travaux en août 2013. Les travaux de Reuilly devraient débiter en 2014.

S'agissant du restaurant Paganni, 9 mois de travaux sont prévus pour une ouverture en octobre 2013. Concernant le projet de restauration sur le site d'Argonne, les discussions sont en cours pour une cuisine sur place ou une cuisine en liaison froide. Le restaurant sur le site d'Ivry, d'une capacité de 450 couverts, ouvrira ses portes le 1<sup>er</sup> avril 2012 pour une montée en charge jusqu'en septembre.

## **Logements**

La présidente a confirmé les engagements de la Ministre notamment sur les 180 logements supplémentaires par an jusqu'en 2014. FO FINANCES a rappelé qu'il y a des priorités en Ile de France certes, mais que s'agissant de la province il y a également des besoins spécifiques notamment proche des écoles de formation. D'où l'urgence de constituer un état des lieux Province comme annoncé par la Ministre lors de l'audience avec les Fédérations le 11 juillet 2011.

Suite à l'appel d'offre lancé pour la gestion de 1200 logements propriété de l'Etat, la procédure a été interrompue en janvier 2012 suite à un référé, d'où un retard sur la signature du contrat. La gestion de ces appartements est répartie en 7 lots qui correspondent à 25 immeubles domaniaux et 3 foyers répartis sur Paris et l'Ile de France ainsi que la Province.

**FO FINANCES est intervenue pour dénoncer une nouvelle fois la situation des écoles de formation du Ministère.** Peu d'établissements ont une offre suffisante de logements pour les stagiaires. Ces derniers sont donc obligés de se débrouiller par eux-mêmes dans le parc privé ou en séjournant à l'hôtel. Ces solutions entraînent d'énormes difficultés financières pour les agents. FO FINANCES demande donc l'accès à des logements pour tous les élèves et notamment dans le cadre des scolarités fusionnées. Pour exemple, l'établissement de Lyon va poser des problèmes puisque le nombre de logements à disposition est déjà insuffisant!. A défaut les agents doivent pouvoir bénéficier d'un remboursement intégral des frais afférant aux loyers.

Dans le cadre du plan de réservations, **FO FINANCES** exige une réelle discussion sur ce thème.

La Directrice sans nier ces problèmes, veut laisser la main aux directions. La DGFIP organise des groupes de travail sur les nouvelles formations. Ces réunions vont jusqu'en juin et abordent les sujets liés à la scolarité.

### **Tourisme social**

L'EPAF voit encore cette année sa subvention baissée (27M€). En effet, elle est justifiée, du moins par l'administration, par la diminution de colons. Dans un même temps, il est appliqué une hausse des tarifs qui ne fera qu'entamer une fois de plus le reste à vivre des agents et de leurs familles. Pour FO FINANCES, l'action sociale doit être et rester accessible à tous.

### **Petite enfance**

Dans le prolongement des engagements de Madame PECRESSE, lors du CTPM du 30 octobre 2011, trente cinq berceaux supplémentaires sont déjà réservés pour 2012. Cinq sont en cours.

### **Budget d'Initiative Local (BIL)**

Les crédits du BIL sont maintenues à hauteur de ceux de 2011. Des crédits supplémentaires ont été alloués au nouveau département de Mayotte qui va pouvoir fonctionner comme tous les départements de la Métropole.

### **Aides et secours**

Le budget dédié aux aides et secours est en augmentation de 600 000€ par rapport à 2011. Pour la présidente, cela répond aux situations d'urgence des agents. **Ne doit-on pas voir là, une prise de conscience de la dégradation de la situation économique des agents ? FO FINANCES** en prend acte.

Elle renouvelle sa demande d'intégrer le contexte de maladie grave dans une aide spécifique, comme elle l'était à l'origine dans le fonds de solidarité. La présidente a répondu que les aides sont liées à la situation financière difficile de l'agent et que la maladie grave n'est prise en considération qu'en terme de circonstance aggravante. Si nous ne nous opposons pas à cette analyse, ça ne répond pas à notre demande. La mise en place d'une aide d'urgence pourrait combler les dépassements d'honoraire liés à un lourd traitement.

**FO FINANCES a voté contre ce budget 2012**

## **Validation du prêt sinistre immobilier et du prêt étudiant**

### **Prêt sinistre immobilier**

Suite au processus de discussion engagé depuis 2010, un prêt sinistre immobilier est sur le point d'être mis en place. Il est proposé d'en confier la gestion à l'ALPAF pour une mise en œuvre à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2012.

**Bénéficiaires :** les agents actifs et retraités des ministères économique et financier dont la résidence a été endommagée ou détruite par un sinistre ou une catastrophe quelle que soit sa nature (inondation, tempête, incendie...);

**Nature de la prestation :** prêt sans intérêt et non soumis à conditions de ressources ;

Nature des dépenses prises en compte : dépenses liées au logement, occasionnées par des situations de catastrophe ou de sinistre par la résidence principale ;

**Montant du prêt :** maximum 8000€

**Modalités générales d'attribution :**

- L'octroi du prêt n'est pas conditionné à l'octroi préalable d'une aide d'urgence ;
- L'arrêté de catastrophe naturelle n'est pas requis pour l'obtention du prêt ;
- Ces dossiers sont traités de façon prioritaire par ALPAF dans le respect toutefois du délai réglementaire de rétractation de 14 jours prévu par la loi ;

**Tous les dossiers déposés depuis le 1<sup>er</sup> janvier seront pris en compte dans le cadre de ce dispositif.**

### **Prêt étudiant**

La présidente indique que cette nouvelle prestation destinée aux agents dont les enfants poursuivent des études en étant éloignés du domicile familial, sera gérée par ALPAF et dans un premier temps expérimentée dans plusieurs

régions notamment la région Rhône-Alpes, Nord-Pas de Calais et une autre région qui sera définitivement choisie par la commission de travail ALPAF.

**Bénéficiaires :** les agents actifs et retraités des ministères économique et financier ayant des enfants entre 16 et 26 ans poursuivant des études secondaires ou des études supérieures, y compris techniques et professionnelles, en France ou à l'étranger.

**Nature de la prestation :** prêt sans intérêt et soumis à conditions de ressources ;

**Critère d'éloignement :** il pourrait être proposé, sous réserve de faisabilité, de retenir un critère souple, le prêt serait ainsi attribué dès lors que l'enfant est contraint de prendre une location pour poursuivre ses études, quelle que soit la distance et le temps de transport ( sous réserve que la location soit dans une ville différente de celle du domicile des parents)

**Nature de la dépense couverte :** dépenses liées à l'installation dans un logement (caution, honoraires de l'agence, assurance, premier équipement).

**Modalités générales d'attribution :**

- Un prêt par enfant
- Cumul possible avec un autre prêt ALPAF (sous réserve de respecter les règles ALPAF et notamment le taux d'endettement maximum de 33%).

**Montant du prêt :**

Deux options ont été proposées :

- Le montant pourrait être différencié selon les ressources comme c'est le cas pour d'autres prestations ALPAF (1500€ pour les bas revenus et 1000€ pour les revenus plus élevés).
- Le montant du prêt pourrait être différencié selon la zone géographique (1500€ pour une zone à forte tension immobilière et 1000€ pour les autres zones)

La présidente a indiqué que le montant pourrait être porté à 1800€. Elle a précisé également que les enfants doivent être fiscalement à charge de leurs parents.

**Pour FO FINANCES la prise en compte des revenus permet une approche plus sociale. Quant à la deuxième proposition, compte tenu de la difficulté à définir les zones à forte tension immobilière, elle a été abandonnée devant le refus des organisations syndicales.**

**Même si FO FINANCES a voté en faveur de ces nouvelles prestations, il n'en demeure pas moins qu'elle dénonce une nouvelle fois sa mise en place sans crédit supplémentaire.**

#### **Point d'information : calendrier des travaux sur les conventions d'objectifs et de moyens 2013-2015**

Les conventions d'objectifs et de moyens doivent être renouvelées tous les 3 ans. Les conventions des associations AGRAF, EPAF et ALPAF arrivent à échéance au 31 décembre 2012. Ces conventions définissent les modalités de mise en œuvre des dites associations. Elles fixent notamment les modalités de la tutelle exercée par les Ministères sur le plan financier.

La présidente a présenté le calendrier du processus de discussion qui sera engagé tout au long de l'année. Sa finalisation fera l'objet d'un examen au CNAS de décembre.

#### **Question diverse.**

En réponse à notre liminaire sur une prochaine signature de la convention MEDDTL.... La présidente a confirmé qu'un accord définitif au 31 janvier 2012 est en attente de signatures.

\*\*\*\*\*

**Si le paritarisme à changer le fonctionnement du CNAS, pour autant, FO FINANCES constate une certaine continuité avec le passé où au-delà des engagements pris, les crédits restent bien en deçà des besoins des agents. Pour FO FINANCES dans une période où les agents et leur famille sont touchés de plein fouet par la crise économique, il est plus que jamais nécessaire de développer une action sociale ministérielle ambitieuse et de qualité.**

**Délégation FO FINANCES :  
Françoise PHELIX , Pascaline KERHOAS et Anne-Marie RENAUDIN**